

Conseil | Séance ordinaire

9 juin 2025

Le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite mettre en lumière certaines décisions prises lors de sa séance ordinaire de juin 2025.

Finances, Administration et Greffe

Faits saillants sur le rapport consolidé de 2024

Pour consulter l'enregistrement vidéo et les faits saillants du rapport, rendez-vous à sabl.qc.ca/fr/ma-municipalite/administration/finances-municipales.

Projet de règlement numéro 608-2025 pour la constitution d'un fonds de stabilisation

La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pose un geste concret en faveur de la stabilité financière en se dotant d'un nouveau règlement de fonds de stabilisation. Cette réserve stratégique vise à assurer la durabilité des efforts de saine gestion financière et à mieux répondre aux besoins imprévus.

Conçue pour renforcer les outils de prévoyance municipale au profit de l'ensemble du territoire, cette mesure contribuera à maintenir la résilience financière de la Municipalité face à des dépenses urgentes et non récurrentes qui, autrement, auraient pu compromettre le flux de trésorerie ou générer une taxation complémentaire.

Pour consulter le projet de règlement, [cliquez ici](#).

Demande de soutien matériel de l'organisme sans but lucratif Soupe et compagnie

Soupe et compagnie a pour mission de veiller à la sécurité alimentaire durable et le développement social et dans ce contexte, cet organisme offre un dîner communautaire chaque premier mercredi du mois, lequel est très apprécié par la communauté.

De janvier à juin et de septembre à décembre, chaque premier mercredi du mois, le centre communautaire au 1, chemin Fournel leur sera réservé et préparé selon leurs besoins (ressources et matériel inclus).

Contrat de services – Numérisation de documents municipaux

La Municipalité procède à la numérisation de documents municipaux à conservation permanente. C'est le fournisseur Imagenexx, qui répond le mieux aux besoins de la Municipalité.

Travaux publics

Prise en charge et asphaltage – Chemins Plume-de-Feu et Pluviers

Les résident.e.s des chemins Plume-de-Feu et Pluviers ont adressé une demande officielle d’asphaltage à la Municipalité. Construit en 2011 sur une fondation non asphaltée, ce chemin public est ouvert à la circulation. Conformément à la politique municipale encadrant la prise en charge des voies de circulation privées ou la priorisation de l’asphaltage de certains chemins publics, les chemins construits avant 2013 peuvent faire l’objet d’une intervention plus rapide que prévu dans la programmation en vigueur. Si les travaux sont réalisés, les frais seront partagés entre les résident.e.s et la Municipalité. Une rencontre avec les parties prenantes aura lieu prochainement à ce sujet.

Loisirs

Entente pour le développement du hockey féminin dans la région Laurentides

La Municipalité adhère à l’entente, qui est en vigueur depuis 2008 pour le développement du hockey féminin convenue entre l’Association Hockey Féminin Laurentides et plusieurs villes de la région des Laurentides.

Modification de la Politique d’accès à la baignade en nature

À la suite du projet pilote de l’été 2024 au lac Loiselle, l’accès à la baignade en nature sera à nouveau possible cet été. Pour connaître les détails sur l’horaire du site et ses règlements, [cliquez ici](#).

Urbanisme

Adoption du règlement de concordance numéro 100C-01-2025

Il vient modifier le règlement sur les permis et certificat 1004 et le règlement de zonage numéro 1001. Pour consulter le règlement, [cliquez ici](#).

Sécurité et incendie

Adoption du plan de sécurité civile 2025

Ce plan de sécurité civile répond à la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (RLRQ, c. S-2.4). Le conseil municipal voit l’importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire et adopte le plan à jour pour 2025. Pour consulter le plan, [cliquez ici](#).

Autorisation d’achat de trois (3) tenues intégrales (bunkers)

Étant donné l’obligation de renouveler les tenues intégrales des pompiers chaque 10 ans, la Municipalité procédera à l’acquisition de (3) nouvelles tenues intégrales (bunkers).

À propos des séances ordinaires du conseil municipal

Les séances régulières du conseil municipal se tiennent les 2^e lundis de chaque mois, à 19 h 30, au centre communautaire situé au 1 chemin Fournel à Sainte-Anne-des-Lacs. Lorsque ce lundi coïncide avec un jour férié, la séance est reportée au mercredi, sauf pour le moi de juillet 2025 où la séance sera le lundi 7 juillet.

Les séances sont publiques et les citoyens peuvent y assister. Elles sont également diffusées en direct sur Zoom et intégrées sur le site Web au cours de la même semaine.

Pour consulter les documents des années antérieures, vous pouvez écrire à info@sadl.qc.ca.